

DEC161016DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Olivier BOYRON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5265 intitulée « Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC151290DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n° **UMR5265** intitulée « **Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés** » et nommant **Monsieur Timothy MCKENNA** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 19/12/2014 ;

Considérant que **Monsieur Olivier BOYRON** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône-Auvergne du CNRS** du 22 au 24 mai 2007 et du 20 au 22 juin 2007 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Monsieur Olivier BOYRON, ingénieur,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5265** intitulée « **Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés** », à compter du **1^{er} janvier 2016**.

Monsieur Olivier BOYRON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **Monsieur Olivier BOYRON** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Villeurbanne**, le **01/01/2016**
Le directeur de l'unité
Timothy MCKENNA

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional
du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T. 04 72 44 56 00
F. 04 78 89 47 69

Depasser les frontieres
Advancing the frontiers

Depasser les frontieres
Advancing the frontiers